

DU CONSEIL MUNICIPAL

FOUGAX ET BARRINEUF



Séance du 11 avril 2025

Nombre de Membres	
Effectif Légal : 11	
En exercice : 8	
Présents : 7	
Pouvoirs :	
Suffrages exprimés : 7	
Vote pour : 7	
Vote contre :	
Abstention :	
Ne participe pas au vote :	

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fougax et Barrineuf, sous la présidence de Monsieur **LAFFONT Hervé**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **4 avril 2025**

Présents : DEFOIS Christine, LAFFONT Hervé, MUNOZ Henri, MARTINEZ Bruno, MARTINEZ Frank, MICHAU Maryna, BARRIERE Renaud

Absente : DROUIN- POIRRIER Ghislaine,

Secrétaire de séance : MARTINEZ Frank

DELIBERATION PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour mémoire les taux 2024 étaient :

Taxe Foncière (bâti) : 33.43%
Taxe Foncière (non bâti) : 96.74 %
Taxe Habitation : 6.52 %

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit (hausse de 1%) :

Taxe Foncière (bâti) : 33.76 %
Taxe Foncière (non bâti) : 97.71 %
Taxe Habitation : 6.59 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.76 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97.71 %
- taxe d'habitation : 6.59 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 009-210901252-20250411-2025_07-DE



Pour extrait conforme certifié exécutoire,
 Le Maire

H. LAFFONT





COMMUNE : **125 FOUGAX ET BARRINEUF**
 ARRONDISSEMENT : **09 PAMIERS**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE FOIX**

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	526 371	33,43	112,73	535 900	179 151	33,76	180 920
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 914	96,74	301,89	39 800	38 503	97,71	38 889
Taxe d'habitation (TH)	268 337	6,52	49,10	266 200	17 356	6,59	17 543
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					235 010		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Produit total souhaité	237 352	= 1,009965
Produit total de référence (total colonne 5)	235 010	

Taxes	Produit total souhaité	Produit total de référence (total colonne 5)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	237 352	235 010	33,76		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 914	235 010	97,71		
Taxe d'habitation (TH)	268 337	235 010	6,59		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		8 199	0	0	-80 297	-72 098

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	237 352	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-72 098	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	165 254
-------------------------------------------------------	---------	---	-------------------------------------------------------------------------	---------	---	-----------------------------------------------------------------	---------

A FOIX
 Le 17 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE POULAIN

Le 14/04/2025
 Pour la Commune,





COMMUNES PUBLIQUES

COMMUNE : 125 FOUGAX ET BARRINEUF
ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	299
a. Personnes de condition modeste	0
b. Habitations à réhabilitation, QPPV, Mayotte	3 998
c. Logements sociaux	205
d. Logements sociaux et longue durée	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	50 326
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	7 854
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	266 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	6 571
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,544101
d. Taux FB commune 2020	10,97
e. Taux FB département 2020	21,15

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPIC de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,49	116,23	3,50000	112,73
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	122,83	307,08	5,19000	301,89
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,13	59,70	10,60000	49,10
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. /75% départemental	8,84
b. Taux maximum de la majo	0,589

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

34,10